

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009 À 20:00 HEURES :**

À la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2009 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Nathalie Bresse, Sylvie Boucher, Donald Lachance et Valérie Roy. Monsieur le maire étant absent, le conseiller Normand Galarnau agit comme maire-suppléant.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 20:02 heures.

### **2009-09-178 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux:**
  - 3.1 Séance ordinaire du 3 août 2009
  - 3.2 Séance extraordinaire du 18 août 2009
- 4. 1<sup>ère</sup> période de questions**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune
- 6. Information au conseil et correspondance**

Aucune
- 7. Rapports des comités**
  - 7.1 Finances – Subventions :
    - 7.1.1 Adoption des comptes à payer
  - 7.2 Autres comités :
    - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
  - 8.1 Résolutions à adopter
    - 8.1.1 Changement au calendrier des séances ordinaires du conseil
    - 8.1.2 Piste cyclable Phase I
    - 8.1.3 Pacte rural, zone Ouest
    - 8.1.4 Aménagement parc Pomerleau - descente de canots
    - 8.1.5 Transport en commun
    - 8.1.6 Relocalisation de la servitude de passage et de drainage
    - 8.1.7 Système de Gestion qualité
    - 8.1.8 Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement
    - 8.1.9 Certificat de conformité pour la traverse de motoneiges
- 9. Adoption des règlements**
  - 9.1 Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des Centres d'urgences 9-1-1
- 10. Avis de motion à donner - aucun**
- 11. Varia affaires nouvelles**
  - 11.1 Lettre de remerciement M. Patrick Provost
  - 11.2 Offre de service
  - 11.3 Offre de service
  - 11.4 Fête de M. Léo Demers
- 12. 2<sup>ième</sup> période de questions**
- 13. Levée de la session ordinaire**

**14. Prochaine séance ordinaire :** lundi le 9 novembre 2009 à 20H00

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE**, le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2009 soit approuvé et adopté avec les ajouts aux points 11.1 à 11.4

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**2009-09-179 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Valérie Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**2009-09-180 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE**, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2009 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début 20H05)**

**Monsieur Stephan McElreavy:**

- Mentionne, que dans le document concernant le règlement d'emprunt qui a été distribué aux citoyens, il est indiqué que ce règlement réduirait la marge de manœuvre au prochain conseil, il demande donc à monsieur Normand Galarneau quelle est la signification de cette phrase ;
- Demande à M. Galarneau s'il a d'autres projets pour la municipalité ;
- Demande à M. Galarneau d'expliquer aux citoyens c'est quoi pour lui le fonds général de la municipalité.

**Madame Dany Boulet :**

- Demande si suite à son courriel concernant la signalisation sur le chemin Desruisseaux, il y aura des changements dans la signalisation.

**FIN DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20H10**

7.1.1

**2009-09-181 COMPTES À PAYER :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Valérie Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, la liste des comptes à payer en date du **31 août 2009** au montant de **107,638.92\$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**RAPPORTS DES COMITÉS****Monsieur le Maire Fabien Morin :**

Aucun

**Sylvie Boucher :**

- Remercie les gens qui l'ont appuyé durant son mandat et aussi ceux qui lui ont fait des félicitations dans le journal communautaire ;
- Mentionne qu'il y a un suivi dans le dossier de la piste cyclable et celui de l'affichage sur la route 112.

**Normand Galarneau :**

- Informe que la demande de signalisation pour le chemin Desruisseaux a été faite ;
- Informe que nous avons reçu une demande de la Régie des Hameaux sur la façon de placer les bacs le long de la route ;
- Donne des statistiques sur le compostage ;
- Informe les gens sur les deux journées les 17 et 18 octobre sur le dépôt des gros rebuts et le compost qui seront donnés aux citoyens à l'endroit des étangs aérés ;
- Informe qu'il y aura une cueillette de gros rebuts et de feuilles mortes cet automne.

**Valérie Roy :**

- Fait un suivi sur le projet Sentinelle ;
- Remercie les citoyens de leur appui durant son mandat.

**Donald Lachance :**

- A participé à une réunion de Québec en forme ;
- La Corporation des loisirs prépare présentement le Salon des artisans ;
- Assistera le 21 septembre à une rencontre avec Mme Gonthier pour la remise d'une subvention de 3,000\$ pour la cantine (roulotte) ;
- Est toujours en attente d'une réponse du Club Optimiste pour les modules de jeux au parc Pomerleau ;
- Informe que le comité travaille sur le projet de la descente de canots au parc Pomerleau.

**Nathalie Bresse :**

- Donne la date de tombée du Journal communautaire le 13 septembre ;
- Informe les gens sur la date de la soirée country organisée par les pompiers le 17 octobre pour amasser des fonds ;
- Une journée de portes ouvertes est organisée par les pompiers le 12 septembre 2009 ;
- Concernant la voirie, mentionne les travaux qui ont été faits et ceux à venir. Mentionne aussi que les employés ont fait du bon travail cet été ;
- Concernant le réseau, les travaux à faire pour la taxe d'accise seront faits dans les délais prévus et les travaux pour le programme P.I.Q.M. débiteront cette année ;
- Donne aussi son opinion sur la tenue du registre car selon elle, le nombre de signatures ne représente pas l'opinion de toute la population d'Ascot Corner.

**2009-09-182 CHANGEMENT AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL :**

**CONSIDÉRANT QUE** la fin de mise en candidature est le 2 octobre 2009 à 16H30;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 314.2 de LERM, au cours de la période qui commence à 16H30 le trentième jour précédent celui fixé pour le scrutin d'une élection générale et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté serment, le conseil ne peut siéger que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention. Les délibérations lors de cette séance ne peuvent porter que sur ce cas.

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par la conseillère Valérie Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner annule la séance ordinaire prévue pour le 5 octobre 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.2

2009-09-183 **PISTE CYCLABLE PHASE I :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu les autorisations nécessaires pour la construction de la piste cyclable Phase I;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons aller en appel d'offres et avoir une firme d'ingénieurs pour la surveillance des travaux;

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandate la firme Granulab inc. pour préparer l'appel d'offres, le suivi et la surveillance des travaux au montant de 4,500\$ plus taxes.

Poste budgétaire : 55-992-00-003

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.3

2009-09-184 **PACTE RURAL – ZONE OUEST :**

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une rencontre le 11 août 2009 entre les intervenants de chacune des quatre municipalités – Cookshire, East Angus, Ascot Corner et Westbury, il a été convenu tout au long de l'application du programme, le respect des montants accordés à chacune des municipalités;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a eu un accord sur la gestion du moment d'engagement des montants individuels selon l'ordre d'appel suivant : 2007-2009 East Angus et Cookshire, 2009-2011 Ascot Corner et Westbury, 2011-2014 révision de la position du groupe selon les argents individuels encore disponible;

**CONSIDÉRANT QUE** chacune des municipalités réserve 10% de son montant individuel pour le développement d'un projet collectif de zone avec engagement final en 2012 (si non, retour des montants dans les enveloppes individuelles);

**CONSIDÉRANT QU'** il y a une invitation aux autres municipalités à faire un projet inter-zone (centre et ouest) avec un projet de valorisation de la rivière St-François et ses tributaires (autres rivières, ex : rivière Eaton);

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE,** le conseil

de la municipalité d'Ascot Corner accepte le plan proposé par les quatre municipalités de la zone Ouest.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.4

**2009-09-185 AMÉNAGEMENT PARC POMERLEAU – DESCENTE DE CANOTS :**

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite pour présenter le projet au Pacte rural est le 9 octobre 2009;

**CONSIDÉRANT QU'** il est important de présenter le projet dans son ensemble de façon détaillée avec un plan et une estimation des coûts;

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service du Groupe Poly-Tech au montant de 4000\$ plus taxes pour préparer le plan et l'estimation des couts.

Plan budgétaire : 03-310-00-029 avec un transfert budgétaire du poste 55-992-00-006 surplus affecté Clôture site de la Mine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.5

**2009-09-186 TRANSPORT EN COMMUN :**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la résolution 2009-07-141 que le conseil a adopté, le conseil des Maires de la MRC du Haut Saint-François n'a pas changé sa façon de faire et désire garder le statut quo sur la gestion du transport en commun;

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner désire avoir une entente entre les municipalités participantes seulement du transport en commun (semblable à l'entente pour le réseau Internet Haute Vitesse) sinon la participation de la municipalité d'Ascot Corner pour ce projet sera mise à l'étude.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.6

**2009-09-187 RELOCALISATION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE ET DE DRAINAGE :**

**CONSIDÉRANT QU'** à la séance du mois de mai 2009, le conseil a adopté une résolution no. 2009-05-109 acceptant la relocalisation de la servitude de drainage de monsieur Rodrigue Couture;

**CONSIDÉRANT QUE** dans la résolution les signataires du contrat notarié n'ont pas été mentionnés;

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par la conseillère Valérie Roy, appuyé par la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner désigne le directeur général monsieur Daniel St-Onge et le maire suppléant Normand Galarneau, pour signer les documents nécessaires à cette relocalisation de servitude.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-09-188 8.1.7 **SYSTÈME DE GESTION QUALITÉ :**

**CONSIDÉRANT QU'** une politique de gestion de Qualité a été élaborée pour la municipalité d'Ascot Corner;

**CONSIDÉRANT QUE** cette politique est une première étape et qu'elle doit continuer à être développée dans un processus d'amélioration continu;

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par la conseillère Valérie Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte la politique de Gestion de Qualité et que celle-ci soit dans un processus de développement en continu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-09-189 8.1.8 **DÉPÔT DU CERTIFICAT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT :**

**CONSIDÉRANT QUE** selon la loi sur les élections et les référendums art. 557, le certificat d'enregistrement doit être déposé au conseil municipal;

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU** d'accepter le certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no. 529 déposé par le directeur général / secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-09-190 8.1.9 **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ POUR LA TRAVERSE DE MOTONEIGES :**

**CONSIDÉRANT QUE** la traverse de motoneiges est demeurée la même soit « chemin Galipeau près du ruisseau Dorman »;

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU** le certificat de conformité soit fourni au Club de motoneige Harfang de l'Estrie pour la traverse de motoneiges au chemin Galipeau près du ruisseau Dorman et que le directeur général soit autorisé à signer ce certificat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-09-191 9.1 **PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 531  
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE  
TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT  
DES CENTRES D'URGENCE 911**

---

**ATTENDU QU'** un avis de motion de la présentation de ce règlement n'est pas nécessaire dans le cas présent;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Donald Lachance et résolu qu'un règlement de ce conseil portant le **numéro 531** soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

## **ARTICLE 1**

Pour l'application du présent règlement, on entend par :

« client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication ;

« service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

- a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec ;
- b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

## **ARTICLE 2**

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009 une taxe est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

## **ARTICLE 3**

Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

## **ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté.

---

**DANIEL ST-ONGE**  
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

---

**FABIEN MORIN, MAIRE**

11.1  
2009-09-192 **LETTRE DE REMERCIEMENT À PATRICK PROVOST :**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Patrick Provost a donné de la pierre pour faire le fond de la piste cyclable;

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU** que la direction de la municipalité envoie une lettre de remerciement à monsieur Patrick Provost pour la pierre qu'il a donnée pour faire la fondation de la piste cyclable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

11.2  
2009-09-193 **OFFRE DE SERVICE DU GROUPE SM POUR LE POSTE DE POMPAGE BLOUIN :**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une subvention pour la réfection du poste de pompage Blouin;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une offre de service du Groupe SM pour la préparation des plans et devis et procéder à l'appel d'offre;

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU** que le conseil accepte l'offre de service du Groupe SM pour la préparation des plans et devis et procéder à l'appel d'offres pour un montant de 18,000\$.

Poste budgétaire : 03-310-00-002 ( Réfection projet P.I.Q.M.)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

11.3  
2009-09-194 **OFFRE DE SERVICE DU GROUPE SM POUR LA MISE AUX NORMES DES BIODISQUES :**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une subvention pour la mise aux normes des biodisques;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une offre de service du Groupe SM pour la préparation des plans et devis, demande au MDDEP et procéder à l'appel d'offre;

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU** que le conseil accepte l'offre de service du Groupe SM pour la préparation des plans et devis, faire la demande au MDDEP et de procéder à l'appel d'offres pour un montant de 22,500\$.

Poste budgétaire : 03-310-00-002 (Réfection projet P.I.Q.M.)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

11.4  
2009-09-195 **FÊTE DE MONSIEUR LÉO DEMERS – 100 ANS :**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Demers un citoyen d'Ascot Corner aura 100 ans en octobre 2009;



**CONSIDÉRANT QU'** une fête sera organisée pour l'évènement lors du brunch des Chevaliers de Colomb le dimanche 4 octobre 2009;

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU** que le conseil accepte un budget de 250.00\$ pour les dépenses lors de cette fête et que la somme soit prise au budget.

Poste budgétaire 02-590-00-499

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

<sup>12.</sup>  
**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début 20h55)**

**Monsieur Michel Choquette:**

- Questionne la procédure des appels d'offre de service ;
- Questionne les projets qui sont présentés et demande au futur conseil de tenir compte de l'opinion des citoyens.

**Monsieur Stéphan McElreavy:**

- Demande à monsieur Galarneau quel est le coût d'un référendum ;
- Demande à monsieur Galarneau quand le référendum pourrait être tenu.

**FIN DE LA 2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 21H10.**

2009-09-196 <sup>13.</sup> **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR,** la conseillère Nathalie Bresse **QUE,** la séance ordinaire soit levée à 21h15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : LUNDI, LE 9 NOVEMBRE 2009 À 20H00.**

---

Dir. gén. et secr.-trés.

---

Maire